13.—Recettes et frais d'exploitation des services électriques des municipalités urbaines desservies par la Commission Hydroélectrique d'Ontario, années civiles 1927-31.

Bilan.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.
Nombre de municipalités	251	255	259	267	275
	\$	8	s	8	8
R xettes— Eclairage domestique. Eclairage commercial. Force motrice. Force motrice, municipalités.	8, 189, 867 4, 626, 815 7, 342, 173 1, 913, 503	8,925,051 5,182,723 8,298,669 1,921,301	9,873,682 5,697,766 9,376,159 2,086,444	10,542,904 5,961,383 9,340,653 2,111,482	10,972,952 6,230,476 9,456,225 1,967,119
Eclairage des rues. Ventes d'appareils, etc. Divers.	1,489,242 13,766, 581,913	1,534,477 48,452 465,792	1,598,262 51,591 522,781	1,674,528 28,955 581,915	1,746,855 29,446 511,140
Totaux, recettes	24,157,279	26, 376, 465	29,203,685	30,241,820	30,914,213
Dépenses— Force motrice achetée. Exploitation des sous-stations. Entretien des sous-stations. Exploitation et entretien du réseau de distribution. Entretien des transformateurs. Compteurs. Dépenses chez les consommateurs. Exploitation et entretien de l'éclairage des rues. Publicité et propagande. Perception. Appointements et frais généraux. Dépenses non classifiées. Camions et entretien. Intérêt et rémunération du capital. Fonds d'amortissement et paiements d'obligations. Totaux, dépenses.	758,747 94,706 214,814 285,353	14, 688, 570 420, 512 420, 512 247, 648 736, 160 88, 676 218, 531 291, 333 329, 597 249, 842 638, 797 844, 578 542, 755 2, 111, 050 1, 601, 711 23,009, 761	16, 379, 163 461, 270 274, 276 907, 817 93, 608 242, 126 314, 495 359, 373 250, 844 695, 729 904, 026 502, 206 502, 206 510, 681 2, 152, 695 1, 687, 202 25, 335, 462	17, 323, 078 479, 503 320, 717 991, 973 96, 746 278, 379 317, 902 372, 211 249, 070 745, 159 907, 227 523, 863 112, 030 2, 220, 214 1, 828, 062 28, 766, 134	18,085,167 487,484 303,536 1,015,256 93,463 284,634 363,078 368,120 255,956 792,984 923,677 520,893 107,919 2,328,094 2,061,719
Surplus. Dépréciation	2,522,807 1,249,712	3,366,704 1,350,252	3,871,223 1,469,847	3,475,686 1,574,992	2,922,233 1,755,719
Surplus, moins dépréciation	1,273,095	2,016,452	2,401,376	1,900,694	1,166,514

¹ Se rapporte au service rural figurant actuellement sous la rubrique "districts ruraux".

Service électrique rural en Ontario.—Durant les quelques dernières années, des progrès substantiels ont été réalisés dans l'électrification rurale et les opérations rurales de la Comimssion sont une caractéristique importante du travail accompli. Relativement à ce travail rural, le gouvernement d'Ontario, fidèle à sa politique de promouvoir l'industrie basique de l'agriculture, contribue sous forme d'octrois 50 p.c. du capital initial du coût des lignes de distribution et de l'outillage. La loi de 1930 concernant les prêts aux districts ruraux prévoit des prêts jusqu'à concurrence de \$1,000 aux propriétaires de biens-fonds et immeubles situés dans les districts ruraux pour l'installation de canalisations et d'outillage. La loi de 1930 concernant les tarifs dans les districts ruraux fixe le taux minimum pour chaque catégorie de service rural. Les statistiques se rapportant aux réseaux de distribution ruraux exploités par la Commission figurent au tableau 14, dont les chiffres donnent une idée de son accroissement rapide.